

## Projet Pédagogique

Accueil de loisirs de Locon  
Du 06 au 31 juillet 2020

Ville de Locon  
176 Rue Victor Genel, 62400 Locon

# Table des matières

A. Présentation du directeur	3
B. Diagnostics introductifs	4
I : Diagnostic interne	4
II : Diagnostic externe	5
III : Moyens humains :	5
IV : Moyens matériels	6
C : Les intentions éducatives	7
I : Valeurs qui sera développée au sein de l'accueil de loisirs	7
II : L'objectif général	7
• <i>Les objectifs intermédiaires</i>	8
• <i>Les objectifs opérationnels</i>	8
E. Présentation du fonctionnement de l'accueil et des équipes	10
I. Les activités	10
II. La vie quotidienne	15
• <i>Rythme de vie</i>	16
• <i>Les règles de vie</i>	16
• <i>Les parents</i>	16
• <i>Les points essentiels de la vie quotidienne durant les mini-camps</i>	17
III. Rôles et missions de chacun	19
• <i>Accompagnement des équipes</i>	21
F. Gestion sanitaire	22
I : Infirmerie	22
II : PAI	23
III : Les conduites addictives	23
IV : Point spécial COVID :	24
Annexe	25

## A. Présentation du directeur

« Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. » Albert Camus pour la revue « *Caliban* » (1951)

C'est en côtoyant les accueils de loisirs, dont celui de Locon, durant mon enfance, que j'ai découvert l'animation. Très vite, l'envie d'animer s'est fait ressentir ce qui m'a amené, à 16 ans, à postuler pour un poste d'aide-animateur. J'ai obtenu mon BAFA en 2017 à l'âge de 17 ans et ai travaillé dans différents accueils de loisirs. Ces expériences furent enrichissantes sur le plan individuel. La rencontre avec des jeunes provenant de différents milieux sociaux avec leurs histoires, leurs particularités... m'a permis de réellement prendre conscience des fragilités sociétales et du long chemin qu'il nous reste à parcourir en matière de mixité sociale et de solidarité.

Défenseur de l'éducation populaire, j'ai découvert la Ligue de l'Enseignement par hasard alors que j'étais déjà diplômé du BAFA. Les valeurs fortes défendues dans le Projet Educatif de l'association m'ont tout de suite parlé. Ainsi, après plusieurs formations, j'ai intégré la Ligue en tant que formateur afin d'amener les stagiaires BAFA dans l'élaboration d'une conscience de l'animateur comme référent éducatif à travers la mise en place d'animations avec des intérêts pédagogiques forts. J'ai aussi eu l'occasion de travailler dans des classes de découverte où j'ai exercé la fonction d'animateur nature. C'est réellement cette expérience qui m'a permis de mettre en pratique des animations ludiques et pédagogiques en donnant accès à une culture scientifique à des enfants provenant de quartiers défavorisés. Ces différentes expériences m'ont naturellement conduit à m'inscrire dans un *cursus* BAFD où j'ai réussi la formation générale. J'encadre donc l'accueil de loisirs de Locon en qualité de directeur.

Edouard Delelis

## B. Diagnostics introductifs

### I : Diagnostic interne

L'accueil de loisirs proposé par la ville de Locon s'inscrit dans un contexte particulier. La commune de Locon compte 2465 habitants dont une forte proportion de couples avec enfants (39,2% des ménages) et une population conséquente de jeunes de 0 à 17 ans (22% de la population). Depuis septembre 2018, les deux écoles de la commune ont fusionné pour donner l'**école Louis Blaringhem** (maternelle et élémentaire). Outre l'établissement public scolaire, la ville ne possède pas d'espace dédié à la jeunesse. Ainsi, l'accueil de loisirs de Locon 2020 se déroulera au sein de l'école Louis Blaringhem.

Le contexte particulier, dû aux mesures prises par le Gouvernement (suite à la pandémie COVID-19), nous amène à faire des aménagements particuliers :

- Plus de salles seront proposées (dont celles de l'école maternelle) afin de répondre au mieux aux mesures de distanciation sociale
- Les inscriptions sont réservées, en priorité, aux enfants de la commune ou scolarisés à l'école Louis Blaringhem
- Une permanence d'inscription sera ouverte aux extérieurs en fonction des effectifs le 27 juin

L'accueil de loisirs accueillera des enfants de 3 à 16 ans du **06 au 31 juillet 2020** sur une période de 19 jours effectifs durant les vacances d'été. Les enfants se répartissent ainsi :

- 3 à 5 ans : 20 enfants
- 6 à 8 ans : 22 enfants
- 9 à 12 ans : 32 enfants
- 13 à 16 ans : 20 enfants

Il se déroulera au sein d'une structure fixe déclarée auprès de la DDCS<sup>1</sup> et entrant dans la catégorie des accueils collectifs de mineurs sans hébergement. Elle capitalise un total de 6 salles dans l'école élémentaire et 7 salles dans l'école maternelle. Les salles de l'école maternelle, ainsi que les sanitaires sont agréés par la PMI<sup>2</sup>. La mairie met à notre disposition 4 salles en maternelle dont 1 dortoir et une cuisine et 6 salles en primaire dont une salle qui fera office de bureau. On retrouve un total de 16 toilettes dans l'école élémentaire dont 5 urinoirs et 1 toilette handicapé et un total de

---

<sup>1</sup> Direction départementale de la Cohésion Sociale

<sup>2</sup> Protection Maternelle Infantile

12 toilettes dont 6 urinoirs dans l'école maternelle. Les espaces extérieurs sont aussi mis à notre disposition.

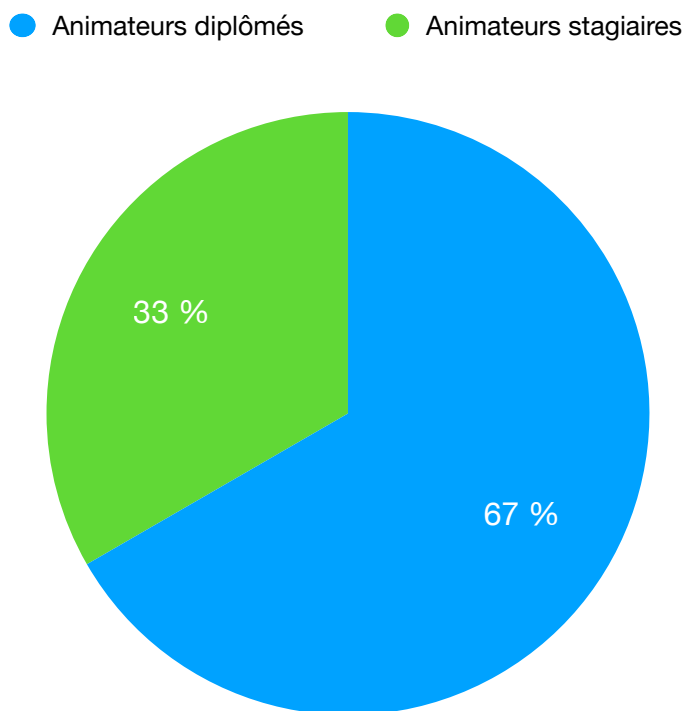
## II : Diagnostic externe

La structure se situe au **176 Rue Victor Genel** et au **75 Rue Louis Duquesne** à Locon (62400). Une position stratégique puisque l'accueil est en plein coeur de la ville. On y retrouve ainsi les services essentiels à proximité :

- **Santé** : Une pharmacie, deux médecins, un dentiste se trouvent à moins de 1 kilomètre et trois hôpitaux à moins de 8 kilomètres, dont 2 cliniques.
- **Commerce** : On retrouve au sein même de la ville une boulangerie, une boucherie et différents producteurs locaux. Un supermarché se trouve à moins de 4 kilomètres.
- **Espaces verts** : La commune compte de grands espaces verts. On trouve deux terrains de football et un parc. Ces espaces sont publics et libres d'accès.
- Une **aire de jeux** publique et libre d'accès
- Une **bibliothèque**
- Une **salle de sport**

## III : Moyens humains :

Afin d'encadrer les enfants et répondre aux besoins spécifiques de la structure, nous avons mis en place une équipe pédagogique compétente et formée au protocole Covid-19 :



Ce graphique a pour fonction de recenser l'ensemble de l'équipe d'animation. Les rôles et missions de chacun seront détaillés dans le *E.III*.

On compte aussi sur l'accueil de loisirs **1 directeur** et **1 directeur adjoint**.

Le personnel technique et d'entretien est communal. Quant à la restauration, elle est assurée par la société Dupont Restauration.

#### IV : Moyens matériels

La structure contient différents outils qui seront mis à la disposition des enfants et des animateurs. Chacun pourra les utiliser, notamment lors des temps d'animation :

- Un local contenant des **malles pédagogiques** avec les éléments essentiels à l'animation (nécessaire pour les activités manuelles (peinture, papier crépon, feutres, feuilles...), mais aussi des **malles sportives** pour les activités sportives (balles, raquettes de tennis, plots...)
- Une **salle de sport** et de **grands espaces** pour les activités
- Un **baby-foot**
- Des **enceintes**
- Des **éléments de décor** et du matériel pour les fabriquer

Cette liste n'est pas exhaustive, mais rassemble différents outils qui amélioreront l'accueil des jeunes et permettront de les rendre acteurs de leurs vacances. Ils seront libres d'utiliser le matériel dans le respect de celui-ci et des autres. Par rapport aux mesures prises dans le protocole COVID-19, tout sera désinfecté avant et après utilisation.

## C : Les intentions éducatives

### I : Valeurs qui sera développée au sein de l'accueil de loisirs

Les valeurs que nous avons choisi de défendre, en lien avec l'**Émancipation et la socialisation**, s'articulent autour du développement de l'**autonomie** par le vivre ensemble. Dans une société où le *chacun pour soi* est devenu la norme, il apparaît que l'accueil de loisirs est un des lieux privilégiés pour faire vivre les **mixités** et accompagner les jeunes dans leur construction.

Le contexte actuel nous invite à établir deux conclusions : un élan de **solidarité** s'est fait ressentir (auprès des personnels soignants notamment) et en même temps un repli sur soi dû, en partie, au confinement et aux mesures de distanciation sociale. Ce dernier élément a profondément affecté la jeunesse. La privation de vie extérieur a accéléré ce sentiment d'insécurité et de solitude. Les enfants ont besoin des **autres** pour se construire. C'est en rencontrant et en **confrontant ses idées**, ses choix que le jeune parvient à devenir un véritable **citoyen** inscrit dans une société avec toutes ses **différences**. Le rôle **éducatif** des Accueils Collectifs de Mineurs tient, en particulier en cette période, une place essentielle dans la vie de l'enfant. En retrouvant la **vie sociale**, l'enfant peut devenir lui-même parce que c'est bien par l'autre, et non seul, que l'on **grandit**.

### II : L'objectif général

L'objectif principal de cet accueil de loisirs sera d'amener l'enfant vers l'autonomie en lui laissant la possibilité de **penser par lui-même**. Par l'affirmation de sa personnalité, sa relation aux autres ou encore l'épanouissement dans son environnement, l'individu peut se construire. Il affirme ainsi son sentiment de **liberté** et mobilise sa volonté d'**agir**. L'autonomie n'est pas le développement de l'indépendance pour soi, mais bien de l'**indépendance** aux services des autres en facilitant l'intégration dans le **collectif**. Le fait de favoriser et d'accompagner l'**affirmation de soi**, c'est permettre le développement de l'esprit d'initiative, de l'**esprit critique** ou encore de capacités créatrices... Parler d'émancipation et d'autonomie, c'est susciter la **curiosité** et l'envie de l'**expérimentation**, c'est cultiver l'ouverture d'esprit et l'**ouverture aux autres**. C'est observer, comprendre, agir et donner les moyens d'être auteur de sa vie et acteur actif de la société.

- *Les objectifs intermédiaires*

1. Développer des temps d'**expression** où chacun peut montrer aux autres ce qu'il sait faire, ce qu'il maîtrise
2. Le sport comme incarnation de l'**éducation populaire** et de l'émancipation
3. Permettre de satisfaire la **curiosité** des enfants accueillis

- *Les objectifs opérationnels*

Dans un premier temps, il est important de préciser que les Projets d'animation seront, la plupart du temps, réalisés avec les enfants, pour les enfants. La volonté de développer l'autonomie et l'émancipation nous amène à penser que les jeunes doivent être **acteurs de leur accueil de loisirs**. Une gamme d'activités sera donc proposée, mais plus la tranche d'âge du public sera basse, plus les animations seront « cadrées » en laissant la possibilité à chacun de devenir *progressivement* plus autonome. Les plus grands auront plus de facilité à construire des activités concrètes et à poursuivre leur conception de l'autonomie. Le planning des activités sera donc affiché, mais les activités inscrites seront surtout indicatives. Les animateurs proposeront, la plupart du temps, plusieurs animations (dont celles inscrites sur le planning) afin d'inciter les enfants à exprimer leur envie et donc à prendre position en se mettant collectivement d'accord. Plusieurs sous-groupes pourront être réalisés afin que toutes les activités puissent être proposées. Les activités avec intervenant extérieur ou les grands jeux préparés en amont seront les seuls moments où l'enfant n'aura pas plusieurs choix.

1. Développer des temps d'**expression** où chacun peut montrer aux autres ce qu'il sait faire, ce qu'il maîtrise

Afin de favoriser le développement de l'autonomie et le partage, on peut envisager la construction d'une **boîte à idées** pour le choix des activités. Celle-ci sera mise à la disposition de l'enfant qui pourra y mettre l'activité de son choix. L'intérêt sera ensuite d'en tirer une au sort et de la mettre en pratique sur un moment libre de la semaine. La participation de l'enfant pour l'ensemble du groupe devient un moyen pour chacun de faire découvrir ce qu'il maîtrise, mais aussi d'apprendre ce que les autres savent faire.

L'animateur peut aussi **proposer différentes activités de manière détaillée** (sans tomber dans la modélisation excessive). Le choix se fait ensuite par les enfants dans



de petites réunions par groupe. Il faudra aussi veiller à ne pas proposer uniquement des animations où la compétition est le moteur du jeu. Si c'est le cas, l'animateur devra se positionner en régulateur d'excès (mauvais joueur, gloire excessive...) en évitant de trop se positionner dans le jeu pour garder le recul nécessaire.

## 2. Le sport comme incarnation de l'éducation populaire et de l'émancipation

Création d'une culture commune. Le **sport** incarne énormément de valeurs et permet d'apprendre autrement. Si l'on prend l'exemple de l'activité « Sports du monde », celle-ci permet de faire **découvrir** de nouveaux sports et donc d'**expérimenter** en s'ouvrant sur le monde. Les animateurs proposeront régulièrement des activités sportives afin de développer la **coopération** et l'entraide.

## 3. Permettre de satisfaire la curiosité des enfants accueillis

Les animateurs mettront tout en place pour satisfaire la **curiosité** des enfants. C'est grâce à elle que l'enfant s'ouvre aux autres et sur le monde, qu'il comprend et qu'il peut ainsi agir. Le **ludique** et le **pédagogique** seront les maîtres-mots de l'accueil : toutes les activités devront avoir des intérêts éducatifs marqués. Les animateurs pourront mettre en place des temps de débat ludique par exemple. Il devront aussi veiller à transmettre des **connaissances** par le jeu. Tous les enfants ont des choses à apprendre et à faire apprendre aux autres. C'est le cœur de l'**éducation populaire** que nous défendons. Chacun pourra donc exprimer ses connaissances, ses savoirs, ses pratiques afin de les partager et, ainsi, enrichir les autres.

## E. Présentation du fonctionnement de l'accueil et des équipes

### I. Les activités

Par mesure de sécurité, nous avons pris la décision de ne pas programmer de sorties pour cette année (excepté les mini-camps). Le contexte actuel reste préoccupant. Ainsi, faire venir des prestataires directement sur la structure nous a paru être la solution la plus sage. Différentes activités autour du thème « *Voyage dans le temps, un peu de futur dans le passé / Steampunk* » seront donc proposées aux enfants durant cet accueil. On peut les rassembler dans un tableau indicatif par tranches d'âge :

- 3 à 5 ans

Activité et date	Explication
<i>ArchéoDino</i> par N'Joy le mercredi 08 juillet	« Grâce à des ateliers archéologiques inventifs et originaux, l'enfant est sensibilisé au monde de la préhistoire et de la paléontologie. Il manipule et développe sa motricité fine pour réaliser les activités proposées. Il reconstruit avec les autres un squelette de dinosaure de deux mètres de long et communique avec Pilou grâce au dessin animé interactif. »
<i>Structures gonflables</i> par Blt Événement le vendredi 17 juillet	
<i>Épopée Médiévale</i> par N'Joy le mardi 21 juillet	« Ce conte interactif permet à l'enfant de voyager à travers le temps. Il découvre les us et coutumes du Moyen-Âge à travers différents ateliers : danses, chants, joutes à l'épée, calligraphie, tours de passe-passe. »
<i>Initiation à la magie et spectacle</i> par Boomerang Événement le jeudi 23 juillet	Découverte de la magie par un professionnel à travers des ateliers immersifs autour du thème <i>Steampunk</i> . Un spectacle de magie sera ensuite proposé aux enfants.
<i>Noces étoilée</i> par N'Joy le jeudi 30 juillet	« Par la mise en place d'un imaginaire fort et immersif, l'enfant est invité à rencontrer un personnage charismatique qu'il doit aider. Il vit des ateliers sensoriels et un conte interactif. Il devient acteur en découvrant un vaisseau spatial en forme de dôme géant de plus de 2,5 mètres de haut »

- 6 à 8 ans

Activité et date	Explication
<i>Labofolies</i> par N'Joy le mercredi 08 juillet	« Plongé dans un jeu d'équipes dynamique, l'enfant est immergé dans un imaginaire décalé. Il manipule, découvre des expériences scientifiques et comprend les mécanismes de la science. L'application vidéo permet aux enfants de suivre leur progression dans leur aventure. »
<i>Laser Game</i> par Boomerang Événement le vendredi 10 juillet	Le laser game est un jeu collectif d'adresse où chaque participant va mettre en avant ses compétences et ses atouts pour mener ses coéquipiers à la victoire.
<i>Structures gonflables</i> par Blt Événement le vendredi 17 juillet	
<i>Citycode</i> par N'Joy le mercredi 22 juillet	« L'animation Citycode invite l'enfant à découvrir les bases d'un langage codé simple et accessible. Il comprend le fonctionnement d'un robot en associant couleurs et actions. Tout en s'immergeant dans un imaginaire amusant, il s'initie au code de la route. »
<i>Initiation à la magie et spectacle</i> par Boomerang Événement le jeudi 23 juillet	Découverte de la magie par un professionnel à travers des ateliers immersifs autour du thème <i>Steampunk</i> . Un spectacle de magie sera ensuite proposé aux enfants.
<i>Géo'Pirate</i> par N'Joy le mercredi 29 juillet	« Géo'Pirate est un jeu d'équipe basé sur le repérage dans l'espace. L'enfant part, en compagnie de son équipage de pirates à la recherche d'énigmes balisées. Il s'aide d'un GPS de randonnée et appréhende son environnement. Il utilise sa logique et son esprit de déduction pour résoudre des énigmes sur l'univers de la piraterie. »

- 9 à 12 ans

Activité et date	Explication
<i>Laser Game</i> par Boomerang Événement le vendredi 10 juillet	Le laser game est un jeu collectif d'adresse où chaque participant va mettre en avant ses compétences et ses atouts pour mener ses coéquipiers à la victoire.
<i>Crazy Show</i> par N'Joy le jeudi 16 juillet	« L'enfant se met en scène, s'exprime et relève des défis dans la convivialité en direct sur écran géant. Une vraie émission TV qui restera gravée dans les mémoires. Une carte SD nous sera offerte afin de revoir les images de l'activité »
<i>Structures gonflables</i> par Blt Événement le vendredi 17 juillet	
<i>Initiation à la magie et spectacle</i> par Boomerang Événement le jeudi 23 juillet	Découverte de la magie par un professionnel à travers des ateliers immersifs autour du thème <i>Steampunk</i> . Un spectacle de magie sera ensuite proposé aux enfants.
<i>Cuisine Moléculaire</i> par N'Joy le vendredi 24 juillet	« En équipe, l'enfant analyse et comprend une recette de cuisine pas à pas. Il découvre des techniques culinaires innovantes et met sa créativité en oeuvre pour soigner la présentation de ses productions afin de convaincre le jury. »

- 13 à 16 ans

Activité et date	Explication
<i>Laser Game</i> par Boomerang Événement le vendredi 10 juillet	Le laser game est un jeu collectif d'adresse où chaque participant va mettre en avant ses compétences et ses atouts pour mener ses coéquipiers à la victoire.
<i>Structures gonflables</i> par Blt Événement le vendredi 17 juillet	
<i>Sports du monde</i> par N'Joy le mardi 21 juillet	« Le jeune part à la découverte de sports hors du commun venus du monde entier. Il fait preuve d'esprit critique et de fair-play en respectant les consignes et les règles des différents sports proposés. »
<i>Initiation à la magie et spectacle</i> par Boomerang Événement le jeudi 23 juillet	Découverte de la magie par un professionnel à travers des ateliers immersifs autour du thème <i>Steampunk</i> . Un spectacle de magie sera ensuite proposé aux enfants.
<i>Crazy Show</i> par N'Joy le vendredi 24 juillet	« Le jeune se met en scène, s'exprime et relève des défis dans la convivialité en direct sur écran géant. Une vraie émission TV qui restera gravée dans les mémoires. Une carte SD nous sera offerte afin de revoir les images de l'activité »

- **Les activités accessoires :**

Deux mini-camps sont proposés pour les 9-12 ans et les 13-16 ans. Nous avons choisi de les proposer parce qu'ils répondent entièrement à nos objectifs pédagogiques. De plus, le protocole mis en place par l'entreprise (en plus de celui du Gouvernement) assure une **sécurité maximale** sur le plan sanitaire.

- Un séjour « **École du sorcier** » pour les 9-12 ans du **lundi 27 juillet au mercredi 29 juillet** à Bucquoy (62) dans un hébergement en dur : « Les journées sont composées de plusieurs ateliers pédagogiques à la carte, abordant expériences, sports et découvertes. Avec les intervenants N'Joy, le jeune vivra notamment des cours de sorcellerie, de la cuisine magique, de l'initiation au Quidditch ou encore de la botanique. »
- Un séjour « **Conquête spatiale** » pour les 13-16 ans du **lundi 27 juillet au jeudi 30 juillet** à Bucquoy (62) dans un hébergement en dur : « Un monde imaginaire qui favorise la créativité du jeune. Les ateliers permettent d'aborder des expériences scientifiques, des temps de création artistique grâce à des techniques innovantes. Le jeune est amené à s'ancrer dans un esprit collectif. Imagination et humour l'aideront à résoudre des énigmes farfelues. Au programme : peinture fluorescente, light painting... »

Ces tableaux recensent les activités prévues avec les **prestataires extérieurs** en fonction des **valeurs** que nous souhaitons défendre. Pour le reste, le planning sera en partie **construit par les enfants**, toujours dans cet objectif de favoriser l'autonomie. Nous proposerons (*cf. Voir les plannings en annexe*), mais n'imposerons pas d'activités. Tous les enfants seront acteurs dans la **prise de décision** des activités. Le système de vote pourra être proposé, mais les animateurs sont libres de choisir le support utilisé.

## II. La vie quotidienne

Dans la prise en charge générale de la vie quotidienne, l'animateur devra veiller à avoir un **positionnement d'exemple** et **accompagnera** à la réalisation de la tâche quotidienne. Accompagner ne veut pas dire « faire à la place de ». Il devra veiller à ce que les enfants fassent eux-mêmes et à leur laisser le temps de le faire.

- *Rythme de vie*

Le respect des **besoins** et des **caractéristiques** des tranches d'âge nous amènera peut-être à modifier le planning avec les enfants (sauf pour les moments qui ne peuvent être modifiés : repas, activités avec prestataire...). Cela est en accord avec les valeurs que nous souhaitons développer : autonomie et émancipation. Les enfants apprennent progressivement à se gérer, à prendre des décisions et à les partager avec les autres. L'objectif sera toujours de placer l'enfant comme l'acteur principal de ses vacances en l'invitant à **négoier** et à **défendre ses idées** (et ce même dans l'organisation de la journée).

- Le *repas* : Les animateurs n'**obligent pas un enfant qui ne veut pas manger**. Par contre, il doit aller voir l'enfant en question et **discuter** avec lui. Les raisons sont souvent plus simple qu'on ne le croit. Les animateurs mangent avec les enfants et font en sorte de ne pas toujours manger avec les mêmes personnes. Les repas sont des moments d'**échange** où l'on apprend des autres à travers la **conversation**.
- Le *goûter* : Le goûter sera **proposé** à tous les enfants. Nous proposerons, au maximum, des goûters fabriqués par les **commerces locaux** (verger, boulangerie...). L'objectif sera d'amener l'enfant à prendre conscience de l'histoire derrière chaque produit et de l'importance de **consommer local**. Il sera **animé** par les animateurs afin de l'introduire de manière **ludique**.
- Le *temps calme* : Ce temps est un moment indispensable pour la **digestion**. Cependant, il ne doit pas être un temps « coloriage » où l'animateur ne fait que « garderie ». Il devra veiller à **animer** ce temps en respectant le rythme de chacun.

- *Les règles de vie*

Concernant les **règles de vie**, elles seront faites au début de chaque semaine avec les enfants. L'animateur veillera à ne pas faire des règles types (Il faut / il ne faut pas). Dans un esprit de **bienveillance** et d'émancipation, les enfants négocieront les règles entre eux. Les animateurs éviteront au maximum la négation afin de prioriser un **modèle éducatif positif**.

- *Les parents*

Les parents sont les **premiers éducateurs de l'enfant**. Ils tiennent ainsi une place essentielle dans l'accueil de loisirs. Ils seront informés des journées vécues par leurs enfants à travers un **journal hebdomadaire** rédigé par les jeunes. Des photos seront aussi publiées sur le site de la commune<sup>3</sup>. Les animateurs devront nécessairement informer les parents des problèmes rencontrés avec les enfants de ces derniers.

---

<sup>3</sup> En fonction des autorisations concernant le Droit à l'image signées dans les fiches sanitaires



- *Les points essentiels de la vie quotidienne durant les mini-camps*

La vie quotidienne en mini-camp est une des grosses **fonctions** de l'animateur. La gestion de ces temps hors activités est **essentielle** et doit être précisée.

- Hygiène et santé

Points de vie quotidienne	Quelques pistes
Douches	Lors des douches, l'animateur est présent, en fonction de l'âge et des besoins des enfants, en respectant leur intimité, mais en veillant que chacun se lave. La douche est un moment particulier où l'on peut parfois déceler des problématiques (coups, blessures...). Il conviendra aux animateurs d'être vigilants sans tomber dans le « voyeurisme » ou la sur-interprétation.
Pipi au lit	Cette situation est normale et peut arriver à un enfant, peu importe son âge. Il conviendra de ne pas dramatiser la situation afin de ne pas perturber encore plus l'enfant. L'animateur sera bienveillant et veillera à rassurer l'enfant. La discrétion devra être le mot d'ordre. L'enfant pourra aller se doucher pour se nettoyer et le pyjama ainsi que les draps seront envoyés en machine. Si les pipis persistent, des alèses seront à disposition dans la laverie.

- Organisation

Points de vie quotidienne	Quelques pistes
Inventaires	<p>Les animateurs veilleront que les enfants ont une fiche trousseau avec eux. Sur ces fiches, on y retrouve l'ensemble des vêtements et nécessaires de toilette qu'il est recommandé d'avoir. L'animateur s'assurera que tout ce qu'il y a d'inscrit sur la fiche est réellement présent dans la valise. La méthode qu'il utilisera pour cela est libre. Il faudra aussi veiller à ce que le nom soit écrit sur les vêtements et le faire si cela n'est pas fait. Si l'enfant a de la nourriture périssable (sandwich, produits laitiers...), l'animateur devra la jeter. À la fin du mini-camp, un inventaire avec fiche trousseau devra être réalisé (la méthode est là aussi libre).</p>
Téléphone portable	<p>Le téléphone portable est du domaine de la propriété privé. L'animateur ne peut donc pas prendre la responsabilité de confisquer un téléphone. Pour cela, et pour travailler sur l'autonomie, l'utilisation du téléphone devra être abordée dans les règles de vie. Les animateurs négocieront avec les enfants les temps d'utilisation, mais aucun téléphone ne peut être toléré lors des activités. L'animateur sera très vigilant aux notifications et aux publications sur les réseaux sociaux qui peuvent tomber dans le domaine du droit à l'image.</p>

### III. Rôles et missions de chacun

#### *A. Directeur : le responsable de l'accueil de loisirs*

- **Rôles** : Le directeur est le responsable de l'accueil de loisirs. Son rôle principal est donc de veiller à la bonne **préparation** et la bonne **organisation** de celui-ci. Il **encadre** ses équipes d'animation en les accompagnant et en les orientant. Le directeur se doit de comprendre le Projet Educatif afin de le décliner en **Projet Pédagogique** avec son équipe.
- **Missions** : Le directeur doit toujours avoir à l'esprit que le respect de la **réglementation** et de la **législation** est sa principale mission. Il doit donc la respecter et la faire respecter. Il est aussi le garant des **intérêts éducatifs** mis en place sur le séjour et veillera, en ce sens, à **communiquer** avec les animateurs pour les **accompagner** dans l'idée de mettre du sens dans les animations. Il organisera des réunions régulières et s'assurera du bon **déroulement** des journées et de la cohésion entre les différents acteurs. Il se doit aussi d'assurer le **suivi budgétaire** de l'accueil de loisirs.

#### *B. Directeur adjoint : le bras droit du directeur*

- **Rôles** : Le directeur adjoint est le bras droit du directeur. Il travaille en **collaboration** étroite avec ce dernier en l'aidant et en l'épaulant dans ses missions, notamment dans l'**accompagnement** des animateurs. Il joue le rôle d'**intermédiaire** entre le directeur et les équipes d'animation et peut, dans certaines circonstances, avoir des fonctions d'animation.
- **Missions** : Il a pour principale mission de s'assurer du bon déroulement des animations. Il peut conseiller les animateurs sur certains points et veiller à ce que l'aspect éducatif soit bien présent dans les activités. Il devra aussi s'assurer, en collaboration avec le directeur, du bon enchaînement des activités, de la gestion de la vie quotidienne, de l'organisation... Il participe, en collaboration avec le directeur, à l'**évaluation** des stagiaires.

#### *C. L'Assistant Sanitaire : une fonction assurée par le directeur adjoint*

- **Rôles** : En collaboration avec le directeur, il est responsable de la gestion de l'**infirmerie**. Il accompagne les animateurs dans le **suivi sanitaire** des enfants et gère les **PAI**<sup>4</sup>. Il est aussi force de proposition en mettant en place des actions préventives auprès des enfants et des animateurs.

---

<sup>4</sup> Projet d'Accompagnement individualisé

- **Missions** : Il devra veiller à ce que tous les médicaments soient placés sous clé et que tous les enfants sous médicament(s) aient l'ordonnance signée d'un médecin ainsi que la boîte d'origine. En aucun cas l'AS ne pourra délivrer de médicament aux enfants sans ordonnance. L'AS, accompagné du directeur, aura aussi pour mission de trier les **fiches sanitaires** et de répertorier les particularités sanitaires sur des fiches récapitulatives qui seront données aux animateurs. Aucune personne, mis à part les membres de l'équipe de direction, ne pourra parcourir les fiches sanitaires. L'AS veillera au respect de la **confidentialité**. Il s'assurera de la bonne constitution des trousse de secours et gèrera les stocks relatifs à la **pharmacie**. Il sera aussi responsable COVID-19 (*cf. Annexe*)

#### *D. L'équipe d'animation : un membre au centre de tous*

- **Rôles** : L'équipe d'animation participe à l'écriture du **Projet Pédagogique** avec l'équipe de direction. Il est au cœur de l'**action** puisqu'il est le premier référent éducatif de l'**enfant** sur le terrain.
- **Missions** : L'animateur se doit d'assurer les trois **sécurités** des mineurs. La **vigilance** et l'**exemplarité** devront primer afin de pouvoir remplir cette première mission qui n'est pas des moindres. Au cœur de l'accueil de loisirs, il doit **communiquer** constamment avec l'ensemble des équipes (direction, technique...) notamment lors de réunions. Il devra adapter son vocabulaire avec les enfants et ne pas se placer en « toute puissance ». Nous souhaitons développer l'autonomie sur l'accueil, il veillera à ne pas « faire à la place de », mais à **accompagner** les enfants dans la réalisation de leurs projets. Tout doit partir de l'enfant afin qu'ils apprennent à se construire ensemble et non par rapport à une figure adulte de référence. Il a pleinement connaissance du Projet Pédagogique afin de s'approprier l'accueil et ses exigences. Enfin, ce dernier se doit de **transmettre et faire partager** les valeurs développées dans ce Projet Pédagogique, mais aussi les **valeurs de la République** dont la **laïcité**. Le jeu pour le jeu ne représente aucun intérêt dans le cadre de l'ACM. L'enfant est présent pour prendre du **plaisir**, mais aussi **apprendre** autrement. Par le collectif, il apprend des autres et, petit à petit, se construit. L'animateur devra impérativement, en usant de sa **créativité** et de son **innovation**, mettre en place des animations avec un **intérêt éducatif** marqué. En partant du choix des enfants, il devra s'assurer d'adapter l'activité pour répondre aux valeurs (et notamment celles développées précédemment). L'animateur est aussi responsable de la gestion de la **vie quotidienne** et fait respecter les **règles de vie**. Il sera totalement libre dans ses choix de mise en place des activités et d'organisation. Tout devra se faire entre lui et le jeune.

- *Accompagnement des équipes*

### 1. Les réunions

Différentes réunions seront réalisés avant, pendant et après l'accueil de loisirs. L'objectif est, avant tout, de construire au mieux ce dernier, mais aussi d'**informer** les différents acteurs, de **décider** avec l'équipe de direction, de **travailler** avec les animateurs et d'**organiser** avec les organisateurs notamment. On peut en lister quelques-unes :

- La première réunion entre l'**organisateur** et le directeur permettra de présenter le Projet Educatif et d'établir les objectifs d'ensemble
- La réunion de préparation avec l'**équipe de direction** permettra de prendre les décisions nécessaires quant à l'organisation.
- La réunion avec l'**équipe d'animation** permettra de travailler sur les objectifs et organiser les plannings indicatifs de l'accueil.
- Les réunions **quotidiennes** pour échanger sur la journée et relever les problématiques rencontrées.
- Un bilan de **fin de séjour** sera mis en place, individuellement et collectivement, afin d'évaluer les équipes, mais aussi le Projet Pédagogique. Ce sera le moment où l'équipe évaluera les réussites et les échecs de l'accueil.

### 2. L'évaluation des équipes

Le directeur assure aussi un **rôle formatif** auprès de ses équipes. Il accompagne ses animateurs dans la réalisation de leur projet et émet une évaluation à l'égard des **stagiaires**, mais aussi de **tous les membres de l'équipe d'animation**. L'intérêt est de permettre à chacun de **remettre en question ses pratiques** ainsi que de défendre un des grands fondements de l'éducation populaire : « *la formation tout au long de la vie* ». L'équipe de direction donnera aux animateurs un **graphique** (cf. *Annexe*) qui permettra à chacun de s'**auto-évaluer** sur l'ensemble des semaines. Ce dernier rassemblera les **objectifs** que doivent remplir les animateurs, les **fonctions** et **aptitudes**, le travail en équipe, le respect des **légalisations**<sup>5</sup> et des **sécurités**... Les stagiaires seront accompagnés dans la réalisation de leurs animations et dans la construction de leur posture d'animateur comme **réfèrent éducatif**. L'équipe de direction devra évaluer les stagiaires en **validant ou en invalidant le stage pratique**. Le Projet Pédagogique sera aussi évalué par les animateurs. En fin de centre, il sera nécessaire de voir si nous avons répondu aux objectifs présentés dans ce Projet Pédagogique et si les intérêts pédagogiques sont passés auprès des enfants.

---

<sup>5</sup> Rappels en annexe

## F. Gestion sanitaire

### I : Infirmierie

Dans un premier lieu, l'infirmierie sera gérée par l'**Assistant Sanitaire**. Une salle sera prévue à cette effet avec :

- Un lit et des couvertures
- Un bureau
- Une armoire fermée à clé pour les médicaments et le stock
- L'affichage des PAI et des numéros d'urgence
- Carnet de suivi médical des soins
- Carnet avec les traitements pour chaque enfant
- Fiches sanitaires

L'AS veillera à ce que les **stocks** ne soient pas périmés et en quantité suffisante. On retrouvera dans les trousse de secours :

- Gants à usage unique
- Compresses stériles individuelles
- Pansements stériles de différentes tailles
- Ruban de tissu adhésif
- Alcool pour nettoyage des ustensiles
- Sérum physiologique
- Biseptine
- Bandes
- Ciseaux à bout rond
- Pince à épiler
- Carnet
- Stylo
- Numéros d'urgence
- Serviettes hygiéniques
- Sucre emballé
- Fiche récapitulative des informations essentielles de chaque enfant par groupe

## II : PAI

Le PAI sera mis en place pour les enfants présentant des **troubles de santé** indiqués dans les **fiches sanitaires**. On peut retrouver, par exemple, les pathologies chroniques, les allergies ou encore les intolérances alimentaires. Il s'agit d'un document écrit qui permet de préciser les **adaptations** mises en place sur le séjour. Une réunion sera donc organisée en amont avec les parents et l'équipe de direction. Il contient les **besoins spécifiques** de l'enfant établis dans l'ordonnance signée du médecin. Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- Les régimes alimentaires à appliquer
- Les conditions des prises de repas
- Les aménagements d'horaires
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent
- Les adaptations proposées

Le PAI doit être **signé** par les différents acteurs cités ci-dessus et **affiché** dans l'infirmerie.

Dans le cas des enfants en situation de **handicap**, le protocole est identique. Aucun enfant ne peut être refusé sur la structure et tout sera mis en place pour que l'ensemble du séjour soit **adapté**. Cependant, si les animateurs et l'équipe de direction jugent que l'enfant est en danger et que nous ne sommes pas en mesure de respecter les trois sécurités, nous contacterons les responsables légaux afin d'envisager des mesures particulières.

## III : Les conduites addictives

Une des fonctions de l'animateur est d'assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs, mais aussi de prévenir quant aux différentes conduites addictives et à risque. Notre accueil étant destiné à des enfants entre 3 et 16 ans, nous avons décidé de parler de deux points : la **cyber-dépendance** et le **tabac**. Nous avons choisi d'approfondir ces deux points particuliers puisque ce sont les plus rencontrés sur les accueils de loisirs. Cependant aucun point ne devra être délaissé : alcool, sexualité...

Tabac	Cyber-dépendance
Il sera demandé aux mineurs fumeurs de plus de 14 ans de fournir une autorisation du responsable légal signée. Les animateurs négocieront les temps de pause cigarette avec les jeunes en essayant de les inviter à réduire leur consommation au maximum (pas de cigarette pendant les activités, temps de pause définis...). L'animateur devra pleinement jouer son rôle préventif afin d'aider le jeune à réduire sa consommation, voire à arrêter complètement.	La cyber-dépendance est un problème de société. De plus en plus de jeunes sont dépendants au écran et il conviendra aux animateurs de rester très vigilant sur ce point.

#### IV : Point spécial COVID :

Une salle d'isolement sera prévue comme le veut le **protocole sanitaire** (Cf. *Annexe*). L'Assistant Sanitaire sera aussi responsable COVID et devra gérer les cas suspects en suivant strictement le protocole le plus récent. Tout sera mis en place pour **limiter les risques de contamination** par :

- Le **nettoyage** régulier (1x par jour) des locaux
- La **désinfection** du matériel pédagogique et sportif tous les soirs et avant chaque utilisation
- L'**aération** des salles d'activité tous les matins, avant et après les activités et le soir
- Le port du **masque** par l'ensemble des personnels (encadrants et techniques)
- La présence de **savon**, en quantité suffisante, qui sera utilisé par les enfants et les animateurs avant et après chaque activité, repas et passage aux toilettes.
- La présence de **gel hydroalcoolique** dans chaque salle d'activité
- La vigilance quant au respect des **gestes barrières** par la constitution de groupes d'enfants.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle rassemble les points qui nous semblent importants, mais nous nous plierons strictement au dernier protocole en date.



# Annexe

[http://www.isere.gouv.fr/content/download/48946/338116/file/Protocole%20-%20accueils%20collectifs%20de%20mineurs%20sans%20hébergement\\_22juin.pdf](http://www.isere.gouv.fr/content/download/48946/338116/file/Protocole%20-%20accueils%20collectifs%20de%20mineurs%20sans%20hébergement_22juin.pdf)



Direction de la Jeunesse,  
de l'Éducation populaire  
et de la Vie associative

## **PROTOCOLE SANITAIRE** **relatif aux accueils collectifs de mineurs** **avec hébergement**

18 juin 2020

Les accueils avec hébergement reprennent leurs activités à compter du 22 juin, conformément aux dernières annonces du Premier ministre, dans le respect de règles que ce protocole a pour objet de préciser.

Trois principes directeurs sont observés pour leur organisation dans cette période de crise sanitaire : la **sécurité**, le **contrôle** et la **traçabilité des séjours** et le **maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité** en leur sein.

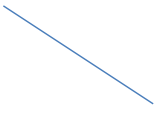
### **CADRE JURIDIQUE**

Le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire encadre la reprise des activités des accueils collectifs de mineurs.

### **DUREE DE LA MESURE :**

Ce protocole est mis en œuvre à compter du début des vacances scolaires d'été et jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

**LEGISLATION :**

	<b>Moins de 6ans</b>	<b>Plus de 6ans</b>	<b>Point importants</b>
<b>ACCEM</b>	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants	Le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs
<b>BEIGNADE</b>	1 animateur pour 5 enfants	1 animateur pour 8 enfants	<p><u>Délimiter la zone:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-par des bouées reliées par un filin pour les baignades accueillant des mineurs de moins de 12 ans.</li> <li>-par des balises pour des baignades réservées à des mineurs de 12ans et plus.</li> </ul> <p><u>Pour les mineurs le nombre maximum dans les bassins est de :</u></p> <p>20 si les mineurs sont âgés de moins de six ans 40 si les mineurs sont âgés de six ans et plus</p>
<b>VELO</b>		2 animateurs de 10 à 12 enfants	<p>Jamais inférieur à 2 animateurs. 1 devant / 1 derrière et cela même à faible effectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire.</li> </ul> <p>Le sens de circulation se fera dans le même sens que les véhicules et du côté droit de la chaussée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Si il y'a plus de 12 vélos séparer le groupe en deux avec 50m d'intervalles.</li> </ul>
<b>BUS</b>	3 animateurs minimum	3 animateurs minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Placer un animateur à proximité de chaque porte et issus de secours. –Désigner un chef de convoi.</li> <li>-Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie</li> <li>-Veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité.</li> </ul>
<b>DEPLACEMENT A PIED</b>	2 animateurs minimum	2 animateurs minimum	<p>Jamais inférieur à 2 animateurs. 1 devant /1 derrière et cela même à faible effectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire et il est fortement recommandé de s'équiper d'accessoires de sécurité (brassards, gilets, etc.).</li> <li>- Si il n'y a pas de trottoir, faire marcher le groupe coté droit dans le sens des voitures. Le groupe ne doit pas faire plus de 20m. Si il y'a plusieurs groupes il faut les séparer de 50m d'intervalle.</li> </ul>
<b>MINI BUS</b>	2 animateurs dont (1 conducteur) pour 5 à 6 enfants	2 animateurs dont (1conducteur) pour 5 à 7 enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le conducteur est un animateur.</li> <li>-Veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité.</li> </ul>

# (Auto-Évaluation)

